

MESURE DE CONSERVATION 32-08 (1997)

**Interdiction de pêche dirigée de *Lepidonotothen squamifrons*
dans la division statistique 58.4.4 (bancs Ob et Lena)**

| | |
|---------|---------|
| Espèce | bocasse |
| Zone | 58.4.4 |
| Saisons | toutes |
| Engins | tous |

La capture de *Lepidonotothen squamifrons* dans la division statistique 58.4.4 est interdite, sauf à des fins scientifiques, à compter du 8 novembre 1997 et au moins jusqu'à ce qu'une campagne d'évaluation de la biomasse du stock soit réalisée, que les résultats de cette campagne soient déclarés au Groupe de travail chargé de l'évaluation des stocks de poissons, que celui-ci les ait analysés et que la Commission prenne la décision de rouvrir la pêcherie, en fonction des avis du Comité scientifique.